

REGULARISATION

DECRET N° 2016- 637 du 12 octobre 2016

chargeant **Monsieur Joseph DJOGBENOU**,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de
la Législation, de l'intérim de **Monsieur
Abdoulaye BIO TCHANE**, Ministre d'Etat
chargé du Plan et du Développement, pour la
période du 03 au 11 octobre 2016.

LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE,

CHEF DE LA L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement,

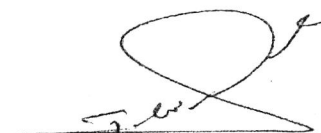
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pendant la durée de l'absence de **Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE**, Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement, son intérim sera assuré, du 03 au 11 octobre 2016, par **Monsieur Joseph DJOGBENOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 12 octobre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON